

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 13 novembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présente madame Sylvie Lelaure, adjointe à la direction générale Elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

23-11-147

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 10 octobre 2023
4. Première période de questions du public
5. Règlement numéro 474-23 concernant la refacturation des inspections des installations septiques pour le « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier »
6. Règlement 482-23 modifiant le règlement numéro 469-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Saint-Urbain-Premier
7. Politique de soutien aux familles
8. Adoption des dépenses
9. Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil
10. Autorisations
 - .1 Les Fleurons du Québec – 2024-2026
 - .2 Transport adapté – Budget 2024
 - .3 Commandite Actions familles pour 2024 – Rapport d'activité
 - .4 Location de l'auditorium de l'école Secondaires des Patriotes-De-Beauharnois pour Le Théâtre Cloch'Art
 - .5 Calendrier des publications 2024
 - .6 Équipe tactique de la Sûreté du Québec – Pratique dans l'ancien Presbytère
 - .7 Factures BCGO S.E.N.C.L. – États financiers 2022

- .8 Facture ML Expertise – Gazebo
 - .9 Facture Municipalité de Sainte-Martine – Camp de jour 2023
 - .10 Facture La Vallée des Vivaces – Plantation et entretien des plates-bandes
 - .11 Facture Lignes Maska – Lignage des chemins
 - .12 Facture Groupe DGS Expert-Conseil – Préparation et surveillance chantier asphaltage Chemin Rivière des Fèves Nord
- 11. Rapport des élus
 - 12. Rapport du directeur général
 - 13. Varia
 - 14. Deuxième période de questions du public
 - 15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

23-11-148

3.1 Séance ordinaire du 10 octobre 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Première période des questions du public

23-11-149

5. Règlement numéro 474-23 concernant la refacturation des inspections des installations septiques pour le « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier »

CONSIDÉRANT QU' une partie des citoyens concernés par le « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier » n'avait pas d'information sur leur installation septique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier à mandater Groupe Hémisphères, filiale de Groupe Géos, pour en faire l'inspection par résolution numéro 22-12-251 du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Hémisphères a effectué ces inspections de février à juillet 2023 pour un montant de 33 342.76 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement le 4 octobre;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 10 octobre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement le 8 novembre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 474-23 concernant la refacturation des inspections des installations septiques pour le « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier ».

ADOPTÉ

23-11-150

6. **Règlement 482-23 modifiant le règlement numéro 469-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Saint-Urbain-Premier**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le Règlement numéro 469-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de modifier une disposition du règlement aux fins d'alléger les exigences relatives aux documents exigés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet règlement le 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 9 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement le 10 novembre 2023;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement 482-23 modifiant le règlement numéro 469-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

23-11-151

7. Politique de soutien aux familles

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter la Politique de soutien aux familles tel que révisée avec un remboursement maximal de 100 \$ par enfant et par année.

ADOPTÉ

23-11-152

8. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2023, totalisant un montant de **284 871.34 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

23-11-153

9. Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, ces séances se tiendront au Centre municipal de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale, habituellement le deuxième lundi de chaque mois et débiteront à 19 h 30.

ADOPTÉ

10. Autorisations

23-11-154

10.1 Les Fleurons du Québec – 2024-2026

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adhérer à la Corporation des Fleurons du Québec pour les années 2024, 2025 et 2026 pour un montant de **1 388 \$** plus les taxes applicables. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

23-11-155

10.2 Transport adapté – Budget 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2024 soumises par l'organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2024 ont été approuvées en 2023 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 1 201 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2024.
- Que soit approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à **1 201 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

23-11-156

10.3 Commandite Actions familles pour 2024

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier pour 2024 à Actions familles Sainte-Martine d'un montant de **1 700.00 \$**. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

23-11-157

10.4 Location de l'auditorium de l'école Secondaires des Patriotes-De-Beauharnois pour Le Théâtre Cloch'Art

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la location, au nom de la Municipalité, de l'auditorium de l'école Secondaires des Patriotes-De-

Beauharnois pour Le Théâtre Cloch'Art afin de leur faire profiter d'un tarif préférentiel. Ce montant leur sera refacturé dans son intégralité.

ADOPTÉ

23-11-158

10.5 Calendrier des publications

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le nouveau calendrier des publications du bulletin municipal pour 2024.

ADOPTÉ

23-11-159

10.6 Équipe tactique de la Sureté du Québec – Pratique dans l'ancien Presbytère

CONSIDÉRANT QUE l'équipe tactique de la Sureté du Québec a fourni une décharge de responsabilité à la Municipalité de Saint-Urbain-Premier

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'équipe tactique de la Sureté du Québec à faire des pratiques dans l'ancien Presbytère sous réserve de ne rien endommager et d'avoir leurs propres assurances.

ADOPTÉ

23-11-160

10.7 Factures BCGO S.E.N.C.L. – États financiers 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de BCGO S.E.N.C.R.L pour un montant total de **13 3797 \$** taxes incluses pour les frais d'audit et la préparation des états financiers 2022. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

23-11-161

10.8 Facture ML Expertise – Gazebo

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de ML Expertise pour un montant total de **10 036.80 \$** taxes incluses pour les études et plan pour le gazebo. Ce montant est financé à partir la subvention relative à la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Beauharnois-Salaberry provenant du Fonds régions et ruralité du ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec (MAMH).

ADOPTÉ

23-11-162

10.9 Facture Municipalité de Sainte-Martine – Camp de jour 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de la Municipalité de Sainte-Martine pour un montant total de **10 462.81 \$** taxes incluses pour le camp de jour 2023. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

23-11-163

10.10 Facture La Vallée des Vivaces – Plantation et entretien des plates-bandes

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Malette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de La Vallée des Vivaces pour un montant total de **15 504.21 \$** taxes incluses pour la plantation et l'entretien des plates-bandes pour la saison 2024. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

23-11-164

10.11 Facture Lignes Maska – Lignage des chemins

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de Lignes Maska pour un montant total de **35 889.27 \$** taxes incluses pour le lignage des chemins. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

23-11-165

10.12 Facture Groupe DGS Expert-Conseil – Préparation et surveillance chantier asphaltage Chemin Rivière des Fèves Nord

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Groupe DGS Expert-Conseil pour un montant total de **10 830.65 \$** taxes incluses pour la préparation et la surveillance du chantier d'asphaltage du Chemin Rivière des Fèves Nord. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ

11. Rapport des élus

12. Rapport du directeur général

REPORTÉ

13. **Varia**

14. **Deuxième période de questions du public**

15. **Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 38.

Lucien Thibault,
Maire

Sylvie Lelaure,
Adjointe à la direction générale